

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 6 février 2012, à 15h45 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Monsieur le conseiller	Alain Royer

Absence motivée : François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, Éric Chamberland, inspecteur municipal et 2 personnes.

- SUSPENSION DE LA SÉANCE -

A 15h45.

12-02-020

II EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit suspendue

<p>A la reprise de la séance extraordinaire suspendue à 16h30, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.</p>
--

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

A 16h30

12-02-021

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 00018193-1
 - 4.2 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 00018260-1 – correction de la résolution no 11-12-285

- 4.3 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2012 (coût de la vie)
 - 4.4 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 4.5 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent
 - 5 - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 6 - **Clôture de la séance**
 - 7 - **Levée de la séance**
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

12-02-022

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **RÉSOLUTIONS**

- 4.1 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 00018193-1

12-02-023

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- 4.2 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – dossier 00018260-1 – correction de la résolution no 11-12-285

12-02-024

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 94 000\$ répartie sur trois années budgétaires, dont un versement est prévu pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, soit 37 600\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- 4.3 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1er janvier 2012 (coût de la vie)

ATTENDU QUE le règlement #106 relatif au traitement des élus municipaux prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les contrats des employés permanents (*directrice générale et inspecteur municipal*) prévoient également que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

12-02-025
EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

ET QUE l'augmentation de taux de 2.5 % soit appliqué à la rémunération des membres du conseil municipal et des employés permanents de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2012.

4.4 Autorisation de remboursement des frais de financement concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac Sergent;

ATTENDU QUE les coûts de pavage sont à partager entre les deux villes tel que plus amplement décrit au tableau annexé au présent procès-verbal;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé une facture relative aux frais de financement de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 718\$;

ATTENDU QUE les sommes alloués au remboursement du capital et intérêts ont été réservées lors de l'adoption du budget 2012;

12-02-026
EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2012 – versement 1/15) au montant de 9 718.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

4.5 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent

ATTENDU QUE le Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi, a proposé d'offrir à la population de Ville de Lac-Sergent et des villes environnantes, des activités de divertissement culturel;

ATTENDU QUE le Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi a fait une demande d'aide financière à la Ville de Lac Sergent de 6 000 \$ dollars pour l'année 2012 pour réaliser son projet;

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent désire soutenir l'initiative du Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi;

ATTENDU QUE les parties doivent convenir des modalités de ce soutien;

12-02-027
EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent appuie le projet de mise sur pied d'un programme d'activités culturelles à la Base de Plein 4 Saisons pour la période de janvier à juin et de septembre à décembre par le Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi, tel que plus amplement décrit dans le document présenté par les promoteurs du projet;

D'AUTORISER le maire, monsieur Denis Racine et le conseiller, monsieur Alain Royer à signer le protocole d'entente entre la Ville de Lac Sergent et l'organisme « Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi» pour la présentation de dix (10) spectacles à la Base de Plein Air 4 Saisons, soit de janvier à juin et de septembre à décembre 2012;

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2012 à l'organisme « Centre Culturel Taxi ou Fondation Taxi» au montant de six mille (6 000) dollars, se détaillant ainsi :

- Six mille dollars (6 000) pour la production de dix spectacles de divertissement culturel de janvier à juin et de septembre à décembre 2012;

QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-02-028

QUE la séance soit levée à 16h50.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière